



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>27 juin 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>30</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>37</b> dont : <b>7 pouvoirs</b>	

### SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Jean-Jacques MATHILLON

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

#### Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025_123 : Economie - Validation du projet de convention avec l'EPF Auvergne pour le portage foncier de l'extension de Champ-Moutier
---

#### **Domaines de compétences par thèmes - Aménagement du territoire**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Le rapporteur rappelle au conseil communautaire le projet de réaliser sur la commune Maringues l'aménagement d'une zone d'activités économiques, en extension de celle de Champ Moutier existante.

Conformément aux dispositions des articles L324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'établissement, l'EPF Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L221-1 et L221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Aussi, le conseil communautaire autorise l'EPF Auvergne à acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées ZX 30, ZX 31, ZX 32, ZX 33, ZX 34, ZX 35 et ZX 36 située à Maringues, au lieudit Le Champ Moutier.

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la communauté de communes et l'EPF Auvergne après approbation de ces acquisitions par le conseil d'administration de l'établissement.

A cet effet, il est donc proposé au conseil communautaire de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la communauté de communes ou toute personne publique désigné par elle.

Ces acquisitions seront réalisées sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'Observatoire foncier de l'EPF Auvergne.

**→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- de confier le portage foncier des parcelles à l'EPF Auvergne,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de portage correspondante et tout document s'y rapportant.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

*Signé électroniquement*